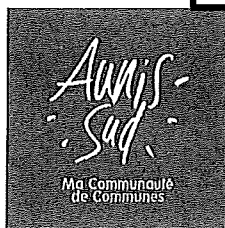


**AR Prefecture**017-200043479-20260212-2026\_02\_05-DE  
Reçu le 18/02/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 12 février 2026  
DÉLIBÉRATION n° 2026-02-05**AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE POITIERS**

| Nombre de membres :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |                     | L'an deux-mil-vingt-six, le 12 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Présents | Votants             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 29                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 16       | 17 (dont 1 pouvoir) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Quorum : 15                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Présents :</b><br>Jean GORIOUX, Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Philippe BODET, Patrick, Serge AUGER, DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Chrystèle BOURGEAIS, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Paul Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Valérie RIVÉ. |          |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Absents / excusés :</b><br>Danielle BALLANGER (excusée), Evelyne BAUDOUIN, Pascale BERTEAU (excusée), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Olivier DENECHAUD (excusé), Steve GABET, Emmanuel JOBIN (excusé), Paul LEBOT (excusé), Serge MOUEIX (excusé), Brigitte SABOURIN (excusée), Georges TOURENC (excusé).                                                         |          |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Également présents à la réunion :</b><br>Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud<br>Madame Lydia JADOT, Assistante administrative                                                                                                                                                                                                                        |          |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Secrétaire de séance :</b><br>Monsieur Christian BRUNIER                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                     | <b>Auteur de l'acte :</b> Monsieur Jean GORIOUX, Président                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Convocation envoyée le :</b><br>4 février 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          |                     | <b>Télétransmission en préfecture le :</b> 18.02.26<br><br>N° : 017-200043479-20260212-2026-02-05-DE                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |                     | <b>Date de publication sur le site Internet :</b><br>19.02.26                                                                                                                                                                                                                                             |

**AR Prefecture**

017-200043479-20260212-2026\_02\_05-DE  
Reçu le 18/02/2026

**AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX  
AVEC L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE POITIERS**

Vu la délibération N° 2014-06-18 du Conseil Communautaire Aunis Sud, portant sur la « mise à disposition de locaux communautaires situés 3 avenue du Général De Gaulle à Surgères au Centre Intercommunal d'Action Sociale »

**Monsieur Jean GORIOUX, Président** rappelle que le conciliateur de justice intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et ainsi éviter un procès. Le rôle du conciliateur est d'écouter les positions des parties pour proposer ensuite une solution à leur litige. Sa compétence s'exerce dans de nombreux domaines (problème de voisinage, litige avec un artisan, conflits entre propriétaires et locataire, etc.).

Mises en place dans les locaux du CIAS depuis décembre 2023, ces permanences ont été suspendues en l'absence de conciliateur de justice. Un nouveau conciliateur vient d'être nommé. Les permanences vont se remettre en place à compter du 18 février 2026, les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis après-midi de chaque mois.

La prise de rendez-vous est effectuée par le conciliateur de justice en la personne de Monsieur Bruno RIVAL.

Afin de formaliser ce partenariat et l'inscrire durablement sur le territoire, une convention de mise à disposition d'un bureau peut être conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Il convient d'autoriser le Président à signer une convention d'occupation de locaux avec l'Association des Conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers dont un exemplaire a été envoyé par voie électronique, à l'appui de la présente convocation.

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux avec l'Association des Conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers
- Autorise le Président ou le Vice-Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

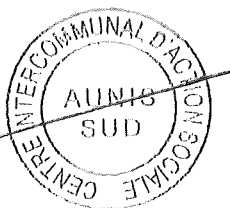
Pour Extrait Conforme :

Les signatures sont au registre.

Fait à Surgères, le 12 février 2026

Le Président,

Jean GORIOUX

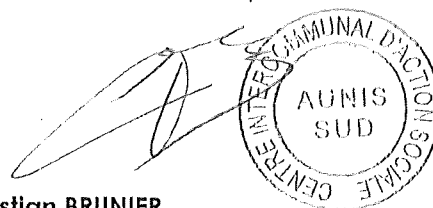


CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
3 avenue du Général De Gaulle - 17700 SURGERES

TEL. 05 46 52 89 01 - [accueil@cias-aunis-sud.fr](mailto:accueil@cias-aunis-sud.fr)

Le secrétaire de séance,

Christian BRUNIER



**AR Prefecture**

017-200043479-20260212-2026\_02\_05-DE  
Reçu le 18/02/2026

**Délais et voies de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.*

**AR Prefecture**

017-200043479-20260212-2026\_02\_05-DE  
Reçu le 18/02/2026